

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 12
- pour : 12

DÉLIBÉRATION n° B2020/062

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit au siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PIASER, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Laurent LAGES, Michel SICARD, Bruno FOURCADE, Joëlle ABADIE, Jean-Paul COMPAGNET, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOÏS, Jean-Pierre CABOS, Roger LACOME, Nathalie SALCUNI

Absents et excusés : Monique MARTIN, Jean-Claude CLARENS, Joël DEVAUD

Objet : prorogation de marché public de transport à la demande avec boubée voyage

Mesdames et Messieurs Henri FORGUES, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain DUCASSE, Suzanne SIMOÏS ne prennent pas part aux débats et à la délibération.

La communauté de communes a pris la compétence d'organisation du service de transport à la demande en délégation de la Région avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2020. La Région s'est engagée à accompagner les collectivités qui prennent cette compétence sous la forme d'appui à l'ingénierie de réseau pour définir les besoins de mobilité présents et à venir sur le territoire.

Le conseil communautaire lors de sa séance du 12 novembre 2019 a délibéré pour la prise de compétence et a souhaité que les services tels qu'ils étaient assurés, ne soient pas interrompus, tant que les conditions n'étaient pas clairement définies. Un avenant a donc été conclu avec le prestataire Boubée voyage jusqu'au 30 juin 2020.

Un marché a également été lancé pour l'exploitation du service effectué jusque-là par la commune de Saint-Arroman. La commune de Saint-Arroman a été retenue dans le cadre de ce marché pour l'année 2020.

Les contraintes sanitaires liées au COVID n'ont pas permis de travailler le dossier d'extension du périmètre de transport à la demande préalable à la passation d'un nouveau marché public. La situation actuelle nécessitant de ne pas interrompre la continuité de ce service qui bénéficie aux personnes isolées et vulnérables, il est proposé de signer un nouvel avenant avec le prestataire Boubée voyage jusqu'à la fin de l'année 2020. Un marché public consolidé serait lancé pour la période qui court après le 1^{er} janvier 2021.

LE BUREAU

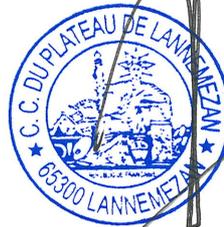
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de proroger le marché public de transport à la demande conclu avec Boubée Voyage jusqu'au 31 décembre 2020, aux conditions actuelles,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant, à accomplir l'ensemble des formalités et prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier,
- De le charger d'en informer les conseillers communautaires.

Pour copie conforme,
Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 24 JUIN 2020



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200624-2020-062B-DE
Date de télétransmission : 24/06/2020
Date de réception préfecture : 24/06/2020